

Communiqué

La CSTIT annonce le départ de sa présidente-directrice générale

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest (23 mars 2023) – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) annonce aujourd'hui le départ de Debbie Molloy du poste de présidente-directrice générale à compter du 8 mai 2023. Elle se joindra à la nouvelle autorité sanitaire de Terre-Neuve et du Labrador en tant que vice-présidente des ressources humaines.

Madame Molloy a assumé les fonctions de présidente-directrice générale depuis sa nomination par le Conseil de gouvernance de la CSTIT le 12 août 2019.

La présidente du Conseil de gouvernance de la CSTIT, Jenni Bruce, s'est exprimée de la part du Conseil :

« Debbie a offert un leadership solide et stable à la CSTIT au cours des quatre dernières années. Elle a aidé l'organisme à avancer à grands pas pendant une période d'incertitude et a établi une base solide pour permettre à la Commission de continuer à progresser vers des objectifs clairement définis. »

Pour sa part, Mme Molloy a déclaré ceci :

« Bien que je sois triste de quitter au début de ce nouveau cycle stratégique, je suis fière du travail effectué dans l'élaboration d'un plan avec des cibles claires et mesurables qui permettra à la CSTIT d'avancer. Je sais que je laisse l'organisme entre bonnes mains avec une équipe de haute direction solide. L'un des plus grands atouts de la CSTIT est les gens qui y travaillent; ils sont très attentionnés et font preuve d'un véritable engagement envers la sécurité. »

Le processus de recrutement pour combler le poste de façon permanente est en cours et la CSTIT continuera à opérer selon les priorités stratégiques annoncées et énoncées dans son plan stratégique de 2023 à 2027.

-30-

Sarah McLeod
Gestionnaire des communications
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Northwest Territories and Nunavut
Tél. : 867-920-3854
Courriel : sarah.mcleod@wscc.nt.ca

La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'application des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes.

De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est une entité unique au Canada, étant le seul organisme d'indemnisation au pays à assurer les travailleurs de plus d'un territoire ou d'une province. Elle offre avec fierté services dans les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

